

**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Communautaire du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation
06.03.2025
Date d'affichage
06.03.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 33
Titulaires 30
Suppléants 3
Pouvoirs 6
Votants 39

Quorum 23

Délibérations visées et
publiées le 18.03.2025
Procès-verbal publié le
10.04.2025

Etaients présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant de Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), MM. Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER

Absents : MM. Thomas LEROY, Eric DUVAL, William HERFORT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORGEAS

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur l'adjoint au Maire et le conseil municipal de la commune d'Emiéville pour leur accueil.

M. Jean-Pierre FORGEAS est désigné secrétaire de séance.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le jeudi 3 avril 2025 à Argences et le jeudi 15 mai 2025 (lieu à définir).

La conférence des maires prévue le 20 mars est décalée au jeudi 27 mars à 18h.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

☞ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

N°2025/27 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Val ès dunes du 27 février 2025.

Les remarques sont annexées au PV du Conseil du 27 février 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 5 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS **Au Président**

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Demi-journée sur les traces de Guillaume	10/02/2025	291,67	350,00	Anne Tours Normandy
Crieur Médiévale	10/02/2025	1 348,95	1 423,14	Atome théâtre
Animation médiévale	10/02/2025	2 000,00	2 000,00	Azulejos
Animation médiévale	10/02/2025	2 225,00	2 225,00	Les Ateliers de cour verte
Location/montage podium scène le 23 mai	10/02/2025	1 697,00	1 697,00	Association Swing Scénique
Concert Soul Trip	10/02/2025	1 553,00	1 553,00	Unissons
Animation médiévale	10/02/2025	4 005,00	4 405,50	Compagnie Lez Accros
Location 10 vélos 23 au 25 mai 2025	10/02/2025	738,66	886,40	Ça roule
Création bâche fête de la saint Patrick	19/02/2025	152,00	152,00	Studio Coquelicot
Concert Tap & Jig le vendredi 14 mars	19/02/2025	1 000,00	1 200,00	Melodisia
Bâche Office du tourisme	19/02/2025	86,19	103,43	La Maison du document
Onduleur siège	27/02/2025	154,63	185,55	Actimac

M. Lemonnier souhaiterait qu'un budget global soit présenté pour les médiévales comme pour les subventions.

PERSONNEL **N°2025/28 – Présentation du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), M. le Président présente le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de communes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :
« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le

projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Un débat s'instaure. Un accompagnement des femmes à l'embauche sur certains postes techniques est évoqué.

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT pour les communes et EPCI, le Président propose au conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes (ci-annexé) présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

🔗 **FINANCES**

N°2025/29 – Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2025

M. MARTIN présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Concernant les charges de personnel sur le budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », il est évoqué que l'augmentation de la rémunération des ripeurs et des chauffeurs permettrait de fidéliser les agents.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article D2312-3 du CGCT, il est présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire, suivi d'un débat.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025, communiqué en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte qu'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget primitif 2025 de la Communauté de communes Val ès dunes a été organisé lors de la séance du Conseil communautaire.

N°2025/30 – Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets » : cadence des amortissements sur les immobilisations acquises en 2024

Il convient de décider les cadences d'amortissements sur les immobilisations acquises en 2024 comme suit :

Désignation de l'immobilisation	Date d'achat	Durée	Valeur	Amortissement exercice 2025	Total amorti	Valeur net comptable
M359 - POSTE INFORMATIQUE CHEFS D EQUIPE	09/02/2024	1	1 144,55 €	1 144,55 €	1 144,55 €	0,00 €
M363 - IVECO GV 256 TS - BIODECHETS	19/04/2024	7	73 790,68 €	10 541,00 €	10 541,00 €	63 249,68 €
M364 - TRONCONEUSE /DECOUPEUSE STHIL	23/07/2024	1	1 176,30 €	1 176,30 €	1 176,30 €	0,00 €
M365 - RALENTISSEURS DECHETERIE	23/07/2024	1	3 247,14 €	3 247,14 €	3 247,14 €	0,00 €
M366 - CAMERA HDCVI	30/07/2024	1	264,00 €	264,00 €	264,00 €	0,00 €
M367 - MOTEUR NEUF AQ 348 XA	23/08/2024	1	26 315,27 €	26 315,27 €	26 315,27 €	0,00 €
M368 - NETTOYEUR HP BIODECHETS	26/08/2024	2	6 359,40 €	3 179,00 €	3 179,00 €	3 180,40 €
M370 - ABRIS BACS BIODECHETS	03/12/2024	5	42 390,00 €	8 478,00 €	8 478,00 €	33 912,00 €
			154 687,34 €	54 345,26 €	54 345,26 €	100 342,08 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixe les durées d'amortissement par catégorie de biens pour le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » comme indiqué ci-avant.

N°2025/31 – Budget principal – Lissage du taux de CFE de la commune de Saint-Sylvain

Conformément au III de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le taux de CFE de la commune de Saint-Sylvain doit faire l'objet d'un lissage d'une durée de deux ans.

Par exception, le Conseil communautaire peut, par délibération adoptée à la majorité simple, modifier cette durée sans que celle-ci n'excède douze ans.

Après avis de la commission finances, il est proposé de lisser le taux de CFE de la commune de Saint-Sylvain sur une durée de trois ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de lisser le taux de CFE de la commune de Saint-Sylvain sur trois ans.

🔗 **TRAVAUX ET VOIES**

N°2025/32 - Travaux de réfection de voirie 2025 : détermination du programme

Il convient d'approuver le programme voirie 2025 avec les travaux relevant de la compétence des communes. L'estimatif global (études, AMO/MOE et travaux) s'élève à 243 981,82 € HT, soit 292 778.18 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve le programme voirie 2025 suivant :

En tranche ferme :

- L'impasse de la Sente à l'Abbé à Bellengreville ;
- La route du Coudray à Cesny-aux-Vignes ;
- La rue du 08 Mai 1945 (1ère partie) à Frénouville ;
- Le chemin de la Croix de Pierre à Saint-Pair ;
- L'allée du Champ du Puits à Valambray ;
- Le chemin des Communes à Valambray.

En tranche optionnelle :

- Le chemin des Hautes Valettes à Condé-sur-Iffs.

N°2025/33 - Convention de groupement de commandes voirie 2025

Le programme « voirie 2025 » doit faire l'objet d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique relevant des compétences respectives de la CDC et des communes engageant des travaux entrant dans le champ de leurs compétences. Les travaux de voirie relevant de la compétence de la CDC étant supérieurs aux travaux de compétence communale, la CDC est coordonnateur du groupement.

Dans le respect des règles prévues aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, la convention de groupement, qui charge le coordonnateur du groupement de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché, doit être approuvée et signée avant le lancement de la procédure d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Il convient d'approuver cette convention pour permettre, en temps venu, le lancement de la consultation. Les communes concernées, à savoir, Condé-sur-Iffs et Frénouville devront également approuver cette convention avec le schéma d'intervention.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés au prorata par la Communauté de communes et les communes. La Communauté de communes assure seule les frais de gestion du groupement, d'études annexes et de mise en concurrence.

Les montants pour chaque membre du groupement sont estimés ainsi :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	5 732,89 €	104 234,40 €	109 967,29 €
Condé-sur-Iffs (Chemin des Hautes Valettes)	688,58 €	12 519,60 €	13 208,18 €
Frénouville (rue du 08 Mai 1945)	785,07 €	14 274 €	15 059,07 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'approuver cette convention de groupement de commandes pour le programme de voirie 2025.

Les communes de Condé-sur-Iffs et Frénouville devront également approuver ces conventions avec le schéma d'intervention.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et des communes s'établissent comme suit :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	5 732,89 €	104 234,40 €	109 967,29 €
Condé-sur-Iffs (Chemin des Hautes Valettes)	688,58 €	12 519,60 €	13 208,18 €
Frénouville (rue du 08 Mai 1945)	785,07 €	14 274 €	15 059,07 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés par la Communauté de communes et les communes, au prorata de leur part de travaux.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Il est rappelé aux communes concernées que le lancement de la consultation ne pourra se faire qu'à partir du moment où toutes auront délibéré.

N°2025/34 - Convention de groupement de commandes pour les travaux de la rue Chautard à Bellengreville

Les travaux de voirie de la rue Chautard à Bellengreville doivent faire l'objet d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique relevant des compétences respectives de la CDC et de la

commune de Bellengreville engageant des travaux entrant dans le champ de leurs compétences. La CDC est coordonnateur du groupement.

Dans le respect des règles prévues aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, la convention de groupement, qui charge le coordonnateur du groupement de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché, doit être approuvée et signée avant le lancement de la procédure d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Il convient d'approuver cette convention pour permettre, en temps venu, le lancement de la consultation. La commune concernée, à savoir, Bellengreville devra également approuver cette convention avec le schéma d'intervention.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés au prorata par la Communauté de communes et la commune. La Communauté de communes assure seule les frais de gestion du groupement, d'études annexes et de mise en concurrence.

Les montants corrigés, suite à une erreur de calcul, pour chaque membre du groupement sont estimés ainsi :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	7 337.97 €	141 114.96 €	148 452.93 €
Bellengreville	8 160.32 €	156 929.16 €	165 089.48 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'approuver cette convention de groupement de commandes avec la commune de Bellengreville pour les travaux de voirie de la rue Chautard.

Les estimations prévisionnelles des participations de la CDC et de la commune s'établissent comme suit :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	7 337.97 €	141 114.96 €	148 452.93 €
Bellengreville	8 160.32 €	156 929.16 €	165 089.48 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés par la Communauté de communes et la commune, au prorata de leur part de travaux.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Il est rappelé à la commune concernée que le lancement de la consultation ne pourra se faire qu'à partir du moment où elle aura délibéré.

🔗 **ASSAINISSEMENT**

N°2025/35 – Programme de réhabilitation 2023 – Rue Fred Scamaroni – Acquisition de la parcelle ZH19 pour l’implantation d’un poste de refoulement

Par délibération n°2024/76, le Conseil communautaire a décidé d’acquérir auprès de Mme Villeroy la parcelle cadastrée ZH19, d’une superficie de 106 m² pour l’implantation d’un poste de refoulement dans le cadre des travaux de la rue Fred Scamaroni à Frénouville pour un montant de 9 500 € HT basé sur l’estimation des domaines.

Il convient de revoir le prix d’acquisition à 11 000 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- ↳ Décide de revoir le prix d’acquisition à 11 000 € HT ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l’achat de ce terrain.

🔗 **TRANSITION ENERGETIQUE**

N°2025/36 – Stratégie foncière zones humides achat de la parcelle AD0069 J / AD0069 K à Argences

Le 19 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé l’adoption d’une stratégie foncière en zones humides (*délibération n°2024-194*). Pour être informé des ventes de terrains en zone Agricole ou Naturelle, nous avons activé la veille foncière sur l’ensemble du territoire de Val ès dunes via le dispositif « Vigifoncier » proposé par la SAFER.

Le 12 février 2025, la SAFER a publié la mise en vente de la parcelle AD0069 J / AD0069 K située sur la commune d’Argences pour un montant de 22 290€ TTC (financé à 80% par AESN). Cette parcelle, inscrite dans la stratégie foncière zones humides a été inondée lors des derniers épisodes pluvieux. De plus, après avis pris auprès du SMBD, elle s’avère être stratégique car elle peut être aménagée afin de circonscrire le risque d’inondation des constructions situées en amont et aval de la Muance qui la traverse.

La parcelle AD0069 J / AD0069K située sur la commune d’Argences a une contenance de 3,71 hectares. Elle se situe en fond de vallée en zone Naturelle Protégée (*PLU d’Argences*).

Cette parcelle est régulièrement soumise au risque inondation et est d’ailleurs actuellement inondée, puisque située à la confluence de deux rivières ; la Morte-eau & la Muance. Lors d’épisodes pluvieux intenses, le centre bourg d’Argences est régulièrement inondé en amont et en aval de cette parcelle. De plus, les résidents de la maison de retraite d’Argences sont également menacés par le risque inondation / submersion.

La Communauté de communes Val ès dunes souhaite acquérir la parcelle AD 0069 J / AD 0069 K située sur la commune d’Argences (14370) dans le cadre de sa stratégie foncière zones humides et de sa compétence Protection des risques Inondations.

M. DECLERK indique que le terrain est actuellement exploité par un fermier qui ne s’est pas porté acquéreur.

Il est proposé au Conseil communautaire d'acheter la parcelle et de solliciter auprès de l'agence de l'eau l'aide financière prévue dans la stratégie foncière ZH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'acquérir auprès de la SAFER la parcelle AD 0069 J / AD 0069 K située sur la commune d'Argences (14370) pour un montant de 22 290 € TTC ;
- ↳ D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025 ;
- ↳ De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de la stratégie foncière ZH ;
- ↳ Autorise le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'achat de ladite parcelle et à signer les documents liés à cette acquisition.

📌 QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président présente Mme LEMENAGER qui commencera ses fonctions lundi 17 mars au sein de la CDC Valès dunes comme juriste consultante.
- M. LEMONNIER demande que le chemin des Cotelets sur la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet soit entretenu. Un rendez-vous sera organisé sur place.
- Mme ENÉE indique qu'une soirée de la Saint Patrick aura lieu vendredi 14 mars à 20h à Saint-Sylvain.

La séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,
Philippe PESQUEREL



ANNEXE n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 13 mars 2025

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 3 avril 2025 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant

